



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 38

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 19 décembre 2018

OBJET :

DE-18-12-1-31) FIXATION DES MONTANTS DES REDEVANCES DES USAGERS DE LA REGIE DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT AU TITRE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

L'an deux mille dix-huit, le mercredi dix-neuf décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le vendredi 07 décembre 2018 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, Mme KAMINSKA, Mme TOP, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme POMMIER.

Absents excusés : M. LOUVIGNÉ (pouvoir à M. LEBEAU), Mme VALVERDE (pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme MAFFRE-BOUCLET (pouvoir à M. STEIN), Mme COMBE (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE).

Absent(e)s : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20181219-lmc1H5647H1-DE Date de réception en Préfecture : 21/12/2018 Date de Publication : 21/12/2018

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération du 17 février 2016 relative à la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion et l'exploitation des marchés d'approvisionnement ;

Vu la décision AU-15-014 du 19 janvier 2015 fixant les droits de place sur les marchés d'approvisionnement à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu l'article 11 des statuts de la régie pour la gestion et l'exploitation des marchés d'approvisionnement qui précise que le conseil municipal, après avis du conseil d'exploitation fixe le taux des redevances dues par les usagers de la régie ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 3 octobre 2018 ;

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 10 décembre 2018,

Après avis de la commission Développement économique, Développement durable et Collecte sélective du 12 décembre 2018,

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE I : Fixe, à compter du 31 décembre 2018, le montant des droits dû par les usagers de la régie des marchés d'approvisionnement, selon le tableau ci-joint ;

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire ;

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé